

La difficile restructuration de la filière hippique française



Vincent Reynaert

Publié le 29 septembre 2026 . Lecture estimée : 6 min



À quelques jours du Qatar Prix de l'Arc de Triomphe, France Galop tente de redessiner la carte des hippodromes pour faire face à l'érosion des ressources du PMU. Le projet se heurte à une levée de boucliers des territoires et pose une question de fond : le modèle de financement des courses hippiques est-il encore soutenable ?

Pour comprendre la crise actuelle, il faut revenir à la raison d'être du PMU. Né de l'article 186 de la loi de finances du 16 avril 1930, le Pari Mutuel Urbain a pour mission de collecter les paris sur les courses hippiques afin de « financer la filière hippique française et de créer du lien social au cœur des territoires de manière responsable ».

Le modèle est unique en Europe. L'intégralité des bénéfices nets du GIE PMU est reversée aux acteurs de la filière. Ces recettes financent les deux sociétés-mères, [France Galop](#) pour le plat et l'obstacle, et [LeTrot \(SETF\)](#) pour le trot. Elles font vivre un réseau de 233 hippodromes, qui accueillent chaque année 2 300 réunions. Au sommet de cette pyramide, quelques vitrines internationales : le Prix d'Amérique à Vincennes pour le trot, et le Qatar Prix de l'Arc de Triomphe, qui se courra dimanche 4 octobre à ParisLongchamp.

Une ressource qui fond

Ce modèle repose sur une condition : que les parieurs restent au rendez-vous. Or la tendance est à l'érosion depuis plus d'une décennie. En 2011, juste après l'ouverture du marché des jeux en ligne, le résultat net du PMU atteignait 876 millions d'euros. En 2025, le reversement net à la filière s'est établi à 802 millions d'euros, en repli de 35 millions par rapport à 2024. Et le budget 2026 prévoit un reversement de 725 millions d'euros, une chute qualifiée d'« en rupture » par [Éric Woerth](#), président du conseil d'administration du PMU.

Les causes sont à la fois structurelles et conjoncturelles : décrochage des paris hippiques, Coupe du monde de football, succession de canicules estivales. La concurrence des paris sportifs pèse lourd. Entre 2023 et 2025, la part de marché du PMU sous droits exclusifs est passée de 13,2 % à 11,7 %, tandis que le pari sportif en ligne gagnait 2,3 points.

Le problème n'est pas nouveau. La Cour des comptes pointait déjà la baisse des bénéfices du PMU depuis l'ouverture des paris en ligne, et l'incapacité des sociétés de courses à faire des économies ou à définir une stratégie face à ce déclin. Les conséquences sont désormais concrètes : le Conseil d'administration du galop a suspendu en mai 2025 la mise en œuvre du Plan de Soutien à l'Élevage pour 2026.

La Task Force de France Galop

C'est dans ce contexte que Guillaume de Saint-Seine, président de France Galop, a mis en place une Task Force chargée de trouver des mesures radicales pour ramener le galop à l'équilibre financier d'ici 2029. Une première revue des coûts a identifié 29,8 millions d'euros d'économies. France Galop assume le diagnostic sans détour : « La chute des ressources provenant du PMU nous impose de revoir profondément notre organisation ».

Les coûts de France Galop, en particulier ses hippodromes et centres d'entraînement, ont été réduits en premier, avant que le travail ne porte sur le réseau régional. Le groupe de travail, présidé par Stéphanie Daburon, a croisé plusieurs critères : les effectifs de chevaux à proximité, le nombre de partants, la place des courses dans le programme, les conditions d'accueil et de sécurité, les charges d'organisation et l'ancrage territorial.

Les propositions, présentées le 10 septembre, sont lourdes. Quatre hippodromes Premium perdraient totalement le galop : Amiens, Les Sables-d'Olonne, Saint-Malo et Tarbes, ce dernier étant appelé à fermer. Neuf autres perdraient une discipline : le plat à Nantes et au Lion-d'Angers, l'obstacle au Touquet, à Vittel, Châteaubriant, Cholet, Senonnes, La Teste et Aix-les-Bains. Côté PMH, 27 hippodromes cesseraient toute activité de galop, et les 260 courses concernées seraient redistribuées vers des sites de catégorie identique ou supérieure.

« Nous devons agir avant que les difficultés de certains sites ne deviennent insoutenables », a justifié Guillaume de Saint-Seine.



Visé par les premières recommandations de la Task Force, l'hippodrome d'Amiens fait partie de ces lieux qui accueillent aussi bien des courses de trot que de galop.

Une logique d'optimisation du produit de paris

Pour les acteurs du jeu, le chiffrage présenté au Comité de France Galop le 24 septembre est le plus éclairant. L'essentiel du gain attendu ne vient pas des économies mais de l'optimisation de la marge sur les enjeux : 4,9 millions d'euros de marge nette supplémentaire pour la filière, galop et trot confondus, grâce au transfert de réunions vers des sites plus porteurs, à la spécialisation des réunions mixtes et à la densification des réunions Premium. Ces mesures représenteraient 44 à 53 millions d'euros d'enjeux supplémentaires. Les économies d'organisation et d'entretien ne pèsent que 1,1 million d'euros, pour un impact global estimé à 3,6 millions d'euros par an pour le galop.

Autrement dit, la réforme vise d'abord à concentrer l'offre de courses là où elle génère le plus de paris. Un raisonnement d'opérateur, qui entre en collision avec la vocation territoriale historique de l'Institution.

La fronde des territoires

La réaction ne s'est pas fait attendre. À Tarbes, l'agglomération rappelle avoir investi plus d'un million d'euros entre 2012 et 2016 dans l'hippodrome de Laloubère, créé en 1809, et dénonce une annonce faite sans concertation préalable. En Gironde, le président de l'hippodrome de La Teste-de-Buch, Jacques Dantec, prévient : « Fermer les petits hippodromes serait une erreur pour l'avenir de la filière ». Sur le plan politique, 81 parlementaires ont réclamé une concertation territoriale, jugeant le calendrier incompatible avec une vraie concertation.

Face à cette levée de boucliers, Guillaume de Saint-Seine a élargi la consultation et repoussé les délais, estimant nécessaire d'avoir exploré toutes les pistes « avant de demander des sacrifices irréversibles ». Le Conseil d'administration qui devait trancher le 25 septembre a été reporté.

Le trot en embuscade

Reste l'autre société-mère. La SETF n'a été informée que des grandes lignes du projet avant sa présentation, et des réunions techniques avec LeTrot et la FNCH doivent encore se tenir. Le média officiel de LeTrot souligne de son côté les nombreuses oppositions suscitées par le projet. Or une réforme de la carte ne peut pas se faire sans le trot : de nombreux hippodromes accueillent les deux disciplines, et les gains attendus sont calculés pour l'ensemble de la filière. Les deux maisons ont par ailleurs un passif récent, puisqu'elles s'étaient opposées en 2025 sur la gouvernance du PMU.



Pour Guillaume de Saint-Seine, le week-end prochain risque d'être sportif entre le Qatar Prix Arc de Triomphe et la grogne d'une partie des professionnels.

Un Arc sous tension

Dimanche, le monde entier regardera ParisLongchamp et ses 5 millions d'euros d'allocations. Derrière la vitrine, la filière hippique française joue une partie autrement plus difficile : adapter un réseau conçu pour une autre époque à une ressource qui se contracte, sans rompre le pacte territorial qui fonde sa légitimité. La décision sur la cartographie, désormais attendue dans les prochaines semaines, dira si l'Institution est capable de se réformer elle-même.